

Province de Québec

# Municipalité de Boileau

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2021, le conseil a adopté les projets de règlement numéros :

- 20-131 : Règlement sur les permis et certificats
- 20-132 : Règlement de lotissement
- 20-133 : Règlement de zonage
- 20-134 : Règlement de construction
- 20-135 : Règlement sur les dérogations mineures
- 20-136 : Règlement sur les usages conditionnels

Ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité délivrés par la Municipalité régional de comté de Papineau (MRC de Papineau), le 26 octobre 2021.

Ces règlements sont donc entrés en vigueur à la date de l'émission de ce certificat de conformité.

**DONNÉ à BOILEAU ce 22<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt et un.**



---

Cathy Viens  
Directrice générale, Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 11 mars 2021, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 novembre 2021.



---

Cathy Viens  
Directrice générale, Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

### Règlements de concordance en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.) de la municipalité de Boileau

Je, soussignée, Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dépose et dit que le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Papineau a approuvé, par la résolution numéro 2021-10-208, les règlements de concordance adoptés en vertu de l'article 59 suivants de la municipalité de Boileau :

- Plan d'urbanisme numéro 20-130;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 20-131;
- Règlement de lotissement numéro 20-132;
- Règlement de zonage numéro 20-133;
- Règlement de construction numéro 20-134;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 20-135;
- Règlement sur les usages conditionnels numéro 20-136.

Et qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, j'atteste, en date de ce jour, que le susdit règlement, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, règlement numéro 159-2017, et aux dispositions de son document complémentaire.

En foi de quoi, je donne ce certificat de conformité à Papineauville, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-et-un.



Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière, directrice générale



## Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 20 octobre 2021, à 18h00, sis au 281, rue Desjardins, Plaisance, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Robert Meyer, maire de la Municipalité de Boileau, Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Louis Venne, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Pierre Renaud, maire de la Municipalité de Lochaber Partie-Ouest, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Martin Deschênes, maire de la Municipalité de Montebello, Michael Kane, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, André Bélisle, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Mélanie Boyer, représentante de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

---

### **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (3<sup>E</sup> GÉNÉRATION) – RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS (RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE) – MUNICIPALITÉ DE BOILEAU**

#### **2021-10-208**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau, le 21 février 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Boileau a adopté, le 14 juillet 2021, le règlement numéro 20-130 édictant le plan d'urbanisme, le règlement numéro 20-131 édictant le règlement sur les permis et certificats, le règlement numéro 20-132 édictant le règlement de lotissement, le règlement numéro 20-133 édictant le règlement de zonage, le règlement numéro 20-134 édictant le règlement de construction, le règlement numéro 20-135 édictant le règlement sur les dérogations mineures et le règlement numéro 20-136 édictant le règlement sur les usages conditionnels, conformément des articles 59.5, 110.3.1, 110.4, 110.10.1, 145.1 et 145.31 de la LAU;

ATTENDU que ces règlements, sauf le règlement numéro 20-135 édictant le règlement sur les dérogations mineures, sont des règlements de concordance adoptés en vertu de l'article 59 de la LAU;



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 20 octobre 2021**

---

ATTENDU que, dans les 120 jours suivant la transmission des règlements et des résolutions par lesquelles ils sont adoptés, le 15 juillet 2021, le Conseil de la MRC de Papineau doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du SADR (3<sup>e</sup> génération) et aux dispositions du document complémentaire, ou les désapprouver dans le cas contraire, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de ladite Loi;

ATTENDU que le Service de l'aménagement du territoire est d'avis que ces règlements concordent avec les objectifs du SADR (3<sup>e</sup> génération) et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de l'aménagement, des ressources naturelles et de l'environnement (CARNE), émise le 13 octobre 2021, afin d'approuver ces règlements ;

Il est proposé par M. le conseiller Louis Venne  
appuyé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires approuve le règlement numéro 20-130 édictant le plan d'urbanisme, le règlement numéro 20-131 édictant le règlement sur les permis et certificats, le règlement numéro 20-132 édictant le règlement de lotissement, le règlement numéro 20-133 édictant le règlement de zonage, le règlement numéro 20-134 édictant le règlement de construction et le règlement numéro 20-136 édictant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de Boileau, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à émettre les certificats de conformité au SADR à l'égard desdits règlements;

ET QUE :

La grille de vérification ayant servi à analyser la conformité de ces règlements aux objectifs du SADR (3<sup>e</sup> génération) et aux dispositions du document complémentaire, incluant les commentaires du Service de l'aménagement du territoire, soit transmise à la municipalité en même temps que la résolution approuvant ces règlements, cette grille étant transmise afin de suggérer des modifications pouvant être apportées à ces règlements.

Adoptée.



*Le Pays de l'Or Vert !*

**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 20 octobre 2021**

---

**Copie authentique**  
**Ce 26 octobre 2021**

**Roxanne Lauzon**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

**Copie authentique**